



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 049

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021

### **OBJET : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, à la suite des convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-neuf septembre, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian dûment convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, à 19 heures 00, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées trois jours francs à l'avance, lesquelles convocations ont été affichées à la mairie trois jours au moins avant la séance.

**NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 19**

**PRÉSENTS :** (14) Mme Catherine COMBES, M. Alain GHISALBERTI, Mme Hélène TÊTELIN, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, M. Jean-François MADONIA, Mme Monique LEROY, M. Luc FOURNIER, Mme Corinne TRINQUIER, M. David MOUTON, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Franck TEYSSIER, Mme Sandrine COUSTE, M. Lucien DUPRÉ

**POUVOIRS :** (3) Mme Sylvie MAURY à Mme Marie-Claude MOTHE, M. Clément CHAPPERT à M. Alain GHISALBERTI, M. Philippe MARCON à M. Sylvain DÉCOR

**ABSENTS :** (2) M. Bruno ENJALBERT – M. Patrice HANRIOT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Marie-Claude MOTHE

**DATE DE CONVOCATION :** 23 septembre 2021

**Vu** l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°2000-404 du 11 mai 2020 modifié récemment par le décret n°2015-182 ;

**Considérant que** le Président d'un EPCI doit adresser chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

**Considérant** que ce rapport a pour objectif de présenter un bilan annuel exhaustif de la politique, des moyens d'élimination des ordures ménagères mis en œuvre (qualité et coûts du service) et de permettre d'en informer les citoyens ;

**Madame le Maire rappelle à l'assemblée** l'importance de ce service et la nécessité de prendre connaissance de ce rapport et d'en prendre acte. Elle informe de la tenue à disposition pour consultation du public à l'accueil.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- **Article 1 : DE PRENDRE ACTE** de ce Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020.

***Adopté à l'unanimité***

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Le Maire,  
**Catherine COMBES**



The seal is circular with the text 'MAIRIE DE SAINT-CHINIAN' at the top and '(Hérault)' at the bottom. The center contains a heraldic figure, possibly a saint or a historical figure, holding a staff or scepter. There are two stars on either side of the central figure. A signature is written over the bottom right portion of the seal.